ART. 18 N° 580

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 octobre 2015

PLFSS POUR 2016 - (N° 3106)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N º 580

présenté par M. Bapt

ARTICLE 18

À la première phrase de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« à ce régime spécial »

les mots:

« au régime spécial mentionné au 1° ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.